



associée à la déclaration : Naïg Le Gars - conseillère régionale

Déclaration CALR

6 janvier 2012

Mesdames, messieurs,

Ce nouveau Conseil Académique des Langues Régionales se réunit aujourd'hui dans un contexte général sans précédent de restrictions budgétaires.

En effet si nous n'en connaissons pas encore les déclinaisons départementales, nous savons que l'académie doit subir une ponction importante en terme de postes : 179 retraits d'emploi pour le 1er degré, et 55 pour le second degré.

Dans ce contexte qui affecte notre académie plus durement encore que l'année passée, nous ne pouvons qu'être inquiets quant au développement des langues régionales de Bretagne (enseignement bilingue breton/français / options breton et langue gallèse).

Pour autant, nous tenons ici à le souligner, nous avons noté une qualité d'écoute et d'échange nouvelle dans les différents groupes de travail de ces mois derniers. C'est pourquoi nous ne comprendrions pas que ces positions de principe ne soient pas suivies d'effets sur le terrain.

Pour ce faire nous souhaiterions rappeler quelques positions de principe :

- **La scolarisation dès deux ans** afin de favoriser le bilinguisme précoce, ce qui implique la prise en compte de ces enfants dans l'effectif des classes, notamment lors de l'ouverture de nouveaux sites.

- **La continuité** tant au niveau de l'école primaire avec un développement programmé et harmonieux des sites, qu'au niveau de la liaison école/collège.

Nous aurons à discuter de nouvelles demandes de poursuite en collège qu'il faut mettre en regard des transports, organisés ou non par les conseils généraux. Nous souhaitons que de réelles discussions s'ouvrent en ce sens afin que le renvoi aux "responsabilités partagées" ne soit plus prétexte à manquer aux attentes de l'enseignement bilingue.

De même en ce qui concerne l'enseignement optionnel, des parcours prenant en compte l'enseignement organisé en école élémentaire devraient pouvoir être organisés.

Concernant le gallo, nous avons démontré en groupe de travail second degré que la notion de "discontinuité des flux" reprochée à certains établissements ne correspondait pas à la réalité de la pratique. La stabilisation de l'enseignement du gallo exige effectivement de faire en sorte qu'il y ait des élèves inscrits sur l'ensemble des niveaux, notamment en lycée. Mais il

est un fait que des jeunes prennent parfois le gallo simplement en Terminale pour l'examen parce qu'ils le parlent usuellement à la maison et espèrent gagner ainsi quelques points. C'est pourtant une réalité qui est à prendre en compte si l'on veut au moins conforter l'existant.

- **Un recrutement à la hauteur des besoins** permettant non seulement d'assurer l'enseignement bilingue dans le premier et dans le second degré mais également l'enseignement d'initiation et l'optionnel, que ce soit en breton ou en gallo. Pour cela un renforcement linguistique est indispensable tant au niveau des concours externe qu'interne.

- **La formation initiale et continue**, tant quantitative que qualitative. Outre une formation linguistique de haut niveau, l'enseignement bilingue doit bénéficier d'une formation à la spécificité du bilinguisme précoce et de son enseignement.

Sensiblement différent de l'enseignement optionnel et de l'enseignement bilingue, l'enseignement de l'initiation au breton et à la culture bretonne demande d'ailleurs lui aussi une formation particulière.

Quant aux ressources pour les enseignants, elles sont à développer plus largement, et surtout à mieux faire connaître. Le rectorat a pris des engagements concernant la visibilité du breton sur le portail académique ; l'aspect pédagogique pourrait s'y ajouter et concerner aussi le gallo.

Les enseignants doivent pouvoir aussi compter sur les avancées de la recherche en ce domaine (liaison avec l'université) et doivent également pouvoir être accompagnés sur le terrain. Il serait incompréhensible que faisant fi des discours tenus lors des différents groupes de travail, des postes de conseillers pédagogiques soient supprimés dans les départements, postes rendus plus que jamais nécessaires par l'affaiblissement de la formation initiale en IUFM.

Nous souhaitons que l'enseignement du et en breton puisse continuer à se développer tant dans le premier que dans le second degré, sans que pour autant on oppose les lauréats des concours les uns aux autres, les filières les unes aux autres, notamment par le jeu des ouvertures/fermetures.

En l'absence d'un deuxième CALR nous souhaitons également que soient abordées les questions relatives au premier degré afin d'avoir une vision globale de la politique académique, même si par ailleurs des déclinaisons départementales sont indispensables. Pour cela, conformément à ce qui a été évoqué lors des GT breton d'octobre et de décembre, nous souhaitons qu'il soit institué des groupes de travail dans les différents départements autour des questions du breton.

Comme nous l'avons toujours fait jusqu'ici, nous argumenterons et porterons à votre attention de nombreux dossiers durant cette séance. Sans nous affranchir des éléments de contexte qui pèsent plus fortement que jamais, nous souhaitons que les enseignements de langues régionales ne paient pas le prix fort d'une politique générale qui met à mal l'école publique dans son ensemble. Nous l'avons dit, dans les derniers groupes de travail, le rectorat a témoigné un volontarisme marqué en direction des LCR – ce que nous saluons.

Nous souhaitons pouvoir mesurer la valeur de cet engagement pour l'avenir aux décisions qui seront prises aujourd'hui.